

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AIRE CANTILIENNE**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois d'avril à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 28 mars 2024, s'est rassemblé à la salle Fernand Halphen de La-Chapelle-en-Serval, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

\* \* \* \* \*

**Étaient présents** : Roger POTIN-VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Xavier BOULLET, Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Pascal FONTAINE, Patrice MARCHAND, Jean-Claude LAFFITTE, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Alexandre GOUJARD, Pierre-Yves BENGHOUIZI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Michel MANGOT, Jean-Marc VINCENTI, Corry NEAU.

**Avaient donné pouvoir** : François KERN à Pierre-Yves BENGHOUIZI, Tony CLOUT à Isabelle WOJTOWIEZ, Christine KLOECKNER à Nicolas MOULA, Florence WILLI à Jean-Michel BARBIER, Fabrice BOULAND à Jean-Claude LAFFITTE, Sophie LOURME à Michel MANGOT.

**Étaient absents/excusés** : Caroline GODARD, Sylvie MASSOT, Christine COCHINARD, Thomas IRAÇABAL, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Laurent AGOSTINI.

**Secrétaire de séance** : Leslie PICARD.

*Membres en exercice* : 41

*Présents ou remplacés  
par un suppléant* : 28

*Pouvoirs* : 6

*Votants* : 33

*Quorum fixé à* : 21

**CERTIFICAT DE PUBLICITE**

Le Président de la Communauté de Communes, certifie que la délibération dont l'expédition est ci-contre, a reçu la publicité exigée par l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affichage le 04/04/2024

**LE PRESIDENT,  
François DESHAYES**



**FINANCES****ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne,

Vu la délibération n°2024/03 du 7 février 2024 portant vote du budget primitif général de la Communauté de Communes pour l'exercice 2024, portant crédits au chapitre des subventions,

Considérant que la CCAC participe au soutien des organismes ou manifestations suivantes, du fait de leur caractère intercommunal, et leur attribue une subvention dans ce cadre :

<b>Association / organisme bénéficiaire</b>	<b>Montant 2024</b>
<b><i>Manifestations à caractère intercommunal</i></b>	<b>123 350 €</b>
La Scène au jardin	9 500 €
Festival Théâtral de Coye la Forêt	21 000 €
Atelier MOZ	11 000 €
Le Ménestrel	59 000 €
Festival de cinéma d'Orry-la-Ville	5 850 €
L'Orrygeoise - Maratrail	2 000 €
Festival du Lavoir (Guiguitar Music)	5 000 €
Rallye d'Aumale (sub. Exceptionnelle 10 ans)	10 000 €
<b><i>Subventions à caractère hippique</i></b>	<b>80 000 €</b>
France Polo	10 000 €
Jumping (Chantilly Classic)	70 000 €
<b><i>Subventions à caractère économique</i></b>	<b>40 000 €</b>
Chantilly accueil pour l'emploi (CAPE)	8 000 €
Un château pour l'emploi	27 000 €
Espace Ressources Cancers Sud Oise	5 000 €
<b>Total</b>	<b>243 350 €</b>

Entendu le rapport présenté par Monsieur MOULA,

Et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention : Jean EPALLE) – Madame Corry NEAU ne prenant pas part au vote :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2024 comme présenté ci-dessus,

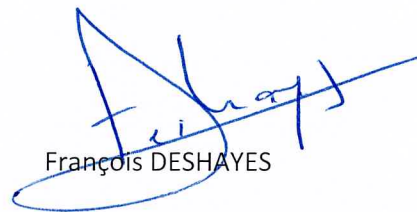
- **AUTORISE** le Président à prendre toute mesure nécessaire relative à l'exécution de la présente délibération, incluant la signature des conventions correspondantes.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les  
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



François DESHAYES

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du C.G.C.T, que le présent acte est rendu exécutoire compte tenu de son dépôt en sous-préfecture et de sa publication.